

COMPTE RENDU SOMMAIRE
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Laeticia LELUE, Patricia LUCAS, Roger PRAILE, Coralie RAMBAUD.

Absents excusés : Nicolas CAQUINEAU Marielle NEVEU, Béatrice VALADE

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Travaux de la halle :
 - choix des entreprises : délibération rectificative.
 - réalisation d'un emprunt.
- Remboursement de frais.
- Cession d'une parcelle à La Grande Bernegoue.
- Renouvellement de la convention entre la commune et la bibliothèque départementale.
- Taxe d'aménagement : proposition d'exonération des serres de jardin à usage non professionnel.
- Modification de tarifs communaux.
- Convention de partenariat avec Multi Services.

Informations diverses :

- Le point sur les travaux.
- Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes : programme de travaux.
- Le point sur le bulletin municipal, cartes de vœux, application Intramuros.

Questions diverses.

Mme Laurette CHARRIER est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.

1) Délibérations à prendre :

➤ **Travaux de la Halle :**

- Choix des entreprises : délibération rectificative :

Mr le Maire rappelle la délibération du 25 novembre 2021 par laquelle le conseil municipal entérinait le choix des entreprises retenues. Cette délibération comportait une erreur matérielle par l'indication erronée du montant du lot n° 2 attribué à Batiréal. A la demande de la Préfecture, le conseil municipal accepte de rectifier et de remplacer le montant des travaux de 81 380.42 € HT par 81 680.42 € HT.

- Réalisation d'un emprunt :

Mr le Maire rappelle les difficultés rencontrées pour obtenir les subventions espérées. En conséquence, il faudra très certainement réaliser un emprunt, c'est la raison pour laquelle il a sollicité quelques banques. Une décision sera prise ultérieurement.

Pour information :

- Mr le Maire a été défendre ce projet devant le syndicat mixte en vue d'obtenir une subvention Leader attribuée par l'Europe.
- Les travaux prennent du retard suite à un changement de technique pour la création des fondations. Le sous-sol étant instable, des puits de béton devront être réalisés.

➤ **Remboursement de frais :**

- Mr Gelot a effectué des achats au profit de la commune de Maillé pour la somme de 121.59 € correspondant à des impressions de plans pour 70.89 € et à la reproduction de clés pour 50.70 €. Mr Gelot ayant quitté la salle, le conseil municipal accepte de lui rembourser la somme de 121.59 €.

- Mr Cédric Gestraud, conseiller municipal, a effectué des achats de décorations de Noël au magasin GIFI au profit de la commune de Maillé pour la somme de 110.36 €. Mr Gestraud ayant quitté la salle, le conseil municipal accepte de lui rembourser 110.36 €.
- Mme Laurette Charrier, conseillère municipale, a effectué des achats de fleurs au magasin « La Jardinerie » pour le Noël des aînés pour la somme de 29.85 €. Mme Charrier ayant quitté la salle, le conseil municipal accepte de lui rembourser 29.85 €.
- Mme Bernadette DENIS, conseillère municipale, a effectué pour le compte de la commune, des achats pour le concert gospel et l'arbre de Noël, pour la somme de 30.46 €. Mme Denis ayant quitté la salle, le conseil municipal accepte de lui rembourser 30.46 €.

➤ **Cession d'une parcelle à La Grande Bernegoue :**

Mr le Maire rappelle la délibération du 17 juin 2021 par laquelle le conseil municipal prononçait le déclassement d'une bande de terrain jouxtant une maison à La Grande Bernegoue. Cet espace, borné par le géomètre, est désormais cadastré C 1071 pour une superficie de 75 m². Le conseil municipal accepte la cession à l'euro symbolique du dit terrain à Mr TOURNEUR et confirme que les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acheteur.

➤ **Renouvellement de la convention entre la commune et la bibliothèque départementale :**

Mr le Maire fait savoir que la convention d'objectifs présentée par la Bibliothèque Départementale fixe les engagements réciproques des parties (commune de Maillé et Département de la Vendée) pour une période de 5 ans. Ce document ayant été étudié par des membres de la commission « culture-patrimoine » et des bénévoles de la bibliothèque, le conseil municipal entérine ce document et autorise Mr le Maire à le signer.

Mme Denis, responsable de la commission « culture-patrimoine » fait savoir qu'elle est référente de la bibliothèque municipale en attendant qu'une bénévole prenne le relais. Mme Denis ajoute que lors de la réunion de la CCVSA, il a été annoncé un projet de mise en réseau des bibliothèques du territoire ainsi que l'achat groupé de matériel et de logiciels.

➤ **Taxe d'aménagement : proposition d'exonération des serres de jardin à usage non professionnel :**

Mr le Maire fait savoir que la loi de finance pour 2022 n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 prévoit de nouvelles dispositions concernant la taxe d'aménagement.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible d'exonérer de la taxe d'aménagement, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 m² et soumis à déclaration préalable.

Les abris de jardins étant exonérés de taxe d'aménagement, le conseil municipal décide d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement les serres de jardin.

Il est ajouté qu'une information doit être apportée à la population au sujet de la réglementation liée à l'urbanisme.

➤ **Modification de tarifs communaux :**

La commission des finances ayant travaillé sur le sujet, il est proposé de fixer les tarifs de location des salles communales pour les « hors communes » de la manière suivante : tarif commune x 1.5. Les tarifs actuels supérieurs sont maintenus.

➤ **Convention de partenariat avec Multi Services :**

Mr le Maire fait part de la proposition de partenariat entre Multi Services et la municipalité. Cet engagement n'entraînerait pas de cotisation ni de subvention annuelle mais pourrait apporter un service ponctuel de mise à disposition de personnel communal. Le conseil municipal souhaite avoir plus de détails avant de prendre une décision.

2) Informations diverses :

- Le point sur les travaux :

- le remplacement de la chaudière va prendre du retard.
- Cheminement du Pont de la Route : les travaux seront réalisés par l'entreprise Rineau.
- La réserve incendie de Civray sera réalisée par l'entreprise Bobineau
- l'antenne relais sera opérationnelle à la fin du 1^{er} semestre 2022.
- les éclairages extérieurs de l'atelier municipal ont été remplacés par des lampes radars.
- des éclairages extérieurs ont été mis en place aux abords des salles municipales
- un interrupteur minuteur a été installé dans la salle polyvalente afin d'éclairer le parking.
- un devis de remplacement des luminaires du salon de coiffure va être demandé.
- la commission de sécurité préconise une coupure incendie dans la salle polyvalente : à prévoir.
- les fenêtres des vestiaires du stade sont en cours de réalisation.

- **Programme de travaux réalisés par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes** : Le récurage du contreboth et de l'aqueduc sont prévus cette année ainsi que la restauration des portes de l'écluse du port.

- **Communication** : le point sur les publications : quelques oublis ou erreurs ont été constatés dans le bulletin municipal. Pour y pallier, il est proposé qu'un flash info soit réalisé.

Concernant l'application Intramuros, cette application est intéressante pour les alertes cependant il faudra faire attention à tout mettre à jour : le site internet, facebook et intramuros. Nécessité de présenter cette appli aux membres de la commission « communication ».

- **Formation des élus** : des informations privées étant nécessaires pour finaliser l'inscription, certains sont réticents.

3) Questions diverses :

- Débardage à Millé : les terrains ont été laissés en très mauvais état suite au passage d'engins.

- Un passage pour les marcheurs a été remis en état entre la Mue et la Croix des Marys. Il est signalé qu'un pont situé sur ce parcours est en très mauvais état.

- Une réunion des commissions « enfance-jeunesse » et « culture patrimoine » aura lieu après les vacances scolaires.

- Il est rappelé que l'ADMR est toujours à la recherche d'un local de stockage.

- Les cotisations du Parc Naturel Régional vont augmenter cette année suite à l'harmonisation nationale des prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

